

## Incidences sur les prix

Tout d'abord, l'abolition des droits de douane sur les importations américaines permettra d'enlever du prix du produit américain le montant du droit de douane supprimé. Cependant, les incidences de l'Accord sur le prix des produits canadiens vendus au Canada dépendent du rapport entre les prix (au Canada) des produits américains et des produits canadiens. Pour les besoins du présent document, il est présumé que les autres facteurs (tels que les frais de transport ou le taux de change) touchant la relation entre le prix des produits canadiens et américains n'ont aucune importance pour déterminer les effets de l'abolition des droits de douane sur les prix canadiens.

Afin de prédire les effets éventuels de l'Accord sur les prix, nous présentons des prévisions fondées sur deux hypothèses, chacune traitant une manière dont la réduction des droits de douane sur les importations en provenance des États-Unis peut influencer sur les prix des produits nationaux. Ces deux hypothèses ainsi que leur application empirique sont exposées à l'Appendice B.

Les prévisions partent du postulat selon lequel les détaillants feront bénéficier les consommateurs des baisses de prix découlant de l'abolition des droits de douane en vertu de l'Accord.

La concurrence est plus vive dans le secteur du détail que dans le secteur manufacturier. Il est donc raisonnable de présumer que les réductions de prix découlant de l'Accord seront répercutées sur les prix à la consommation.

À cet égard, l'application de la Loi sur la concurrence récemment adoptée assurera un plus haut degré de concurrence sur le marché canadien. De façon générale, la Loi régleme le commerce et les échanges en ce qui a trait aux actes de collusion, aux pratiques commerciales et aux fusions ayant une incidence sur la concurrence. Par conséquent, la nouvelle Loi sur la concurrence, qui a pour objet "de préserver et de favoriser la concurrence au Canada", offre une garantie supplémentaire que les consommateurs profiteront de la réduction des prix découlant de l'abolition des tarifs en vertu de l'Accord.

## Économies sur les dépenses des consommateurs

Les données de Statistique Canada concernant les dépenses des consommateurs fournissent une ventilation, par catégorie de marchandises et de services, des dépenses à la consommation des Canadiens, sur la base des revenus personnels. Reconnaisant que l'importance relative des dépenses ayant trait aux catégories de marchandises et de services sera fonction du revenu, Statistique Canada a recueilli des données sur les dépenses, par catégorie de marchandises et de services, de divers types de ménages. Ces données peuvent servir à évaluer l'incidence de l'abolition des tarifs sur les dépenses à la consommation des ménages à revenu faible, d'une part, et des ménages à revenu moyen ou élevé, d'autre part.